

Enfant mineur scolariser depuis plus de 5 ans en france

Par marie corinne, le 07/11/2008 à 23:26

Bonjour, j'ai un enfant de 12 ans qui est scolariser depuis son arriver en france à l'âge de 7 ans, entre temp son père et moi (sa mère) nous avons eu un autre enfant âgé de 2 ans, aujourd'hui, nous avons fait une demande de régularisation et nous avons obtenues un titre de séjour (vie privée familliale) je voulé savoir comment faire pour que les enfants soient régulariser à leur tour, je vous en pries dites moi quel son les démarches a suivre cela m'inquiète. EN VOUS REMERCIANT

J'ATTENDS UNE REPONSE AVEC IMPATIENCE

MERCI

Par Wespol, le 27/02/2024 à 01:10

Bonjour

Ma fille est sans papier entrée en France a l'âge de 11 ans avec visa touriste d'un mois. Comment avoir un papier pour continuer sa scolarité. Elle est inscrite depuis son arrivée et fait 5 e en ce moment

Par youris, le 27/02/2024 à 18:14

bonjour,

quelle est votre situation en France?

voir ce lien:

titre de séjour enfant mineur non européen

salutations

Par Wespol , le 27/02/2024 à 19:30
Elle est avec sa tutrice mère d'une enfant française. En attendant de son papier audsi